SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/12/2010 (Dernière actualisation de la page 01/12/2010)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	14.7745
3ème catégorie	14.9713
4ème catégorie	15.1908
5ème catégorie	15.5336
6ème catégrorie	15.8734
7ème catégorie	16.4974
Catégorie A	15.2419
Catégorie B	15.8734
Catégorie C	16.2643
Catégorie D	16.6582
Catégorie E	17.2852
Catégorie F	17.6535
Catégorie G	18.0234
Catégorie H	18.3916

1.2. FONCTION: Etudiants

75% du taux horaire de base correspondant à la catégorie dans laquelle le jeune est occupé.